

RÉFLEXIONS ET HYPOTHÈSES DU DÉVELOPPEMENT PAR LA DÉMOCRATIE DANS LE TERRITOIRE DE BUMBA EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO (RDC)

— *Antoine Manzanza*
*Lieko Ko Momay**

O. INTRODUCTION GÉNÉRALE

À toutes les époques, l'homme a cru qu'il se trouvait à un « tournant de l'histoire ». Il ne se trompait pas à voir les grands changements du monde. Mais il est des moments où cette impression de transformation se fait plus forte. C'est le cas de l'existence humaine secouée par les changements ou les transformations dans le monde. On peut signaler d'une manière particulière les changements socio-économiques et industriels, les changements sociaux.

Le monde vivant dont l'homme fait partie, nous intéresse par son présent, mais aussi par son passé et surtout par son avenir. L'homme n'est pas en guerre avec

le cosmos. Le défi de repenser la place de l'homme dans la nature s'impose dans la mesure où il faut retourner sur l'homme, retourner sur son caractère unique dans l'univers. Replacer l'homme dans l'univers pour un développement intégral, mais durable. La dimension environnementale qui est aujourd'hui plus soulignée à côté des dimensions économiques, sociales du développement, nous confirme la complémentarité des paradigmes de l'homme et de la nature. Il ne sert à rien à craindre le progrès ou à reculer devant le progrès, il faut plutôt l'orienter.

Le développement, en tant que processus continu visant la production et la

* Professeur Associé Institut Supérieur Pédagogique Bumba - Secrétaire Académique Grand Séminaire Saint Jean Baptiste Bamanya/Mbandaka - République Démocratique du Congo.

réalisation totale de l'homme, interpelle au plus haut point la philosophie, dont l'office est de tout comprendre par une démarche parfois unitaire et réfléchie. En effet, il y a dans le secteur du développement, des niveaux, des modalités éthico-sociales, des présuppositions de base, des visions, des théories, des stratégies, des applications, des paradoxes, des enjeux majeurs qui ne peuvent pas laisser le philosophe indifférent.

Ainsi, par sa réflexion, le philosophe est invité à prendre part active au débat constructif sur la cause du développement et, naturellement, de son corollaire qu'est le sous-développement. Il doit porter son regard critique sur les connaissances théoriques et pratiques accumulées jusqu'ici afin d'ouvrir des perspectives nouvelles et prometteuses. J. Piaget ne demande-t-il pas à la philosophie, plutôt que d'être purement spéculative et de prétendre à l'absolu, de devenir une étude précise, globale, et ce en vue d'une finalité donnée (cf. J. PIAGET, *Sagesse et illusions de la philosophie*, PUF, Paris, 1965).

La philosophie, désormais en rapport avec le développement, doit permettre, par

une saine réflexion, d'orienter l'homme, dans et par son action, vers une société idéale fondée sur des valeurs humaines cardinales. Il s'agit donc de servir la cause du développement, par un effort de réflexion soutenu sur un double plan (épistémologique et éthique), une réflexion promotrice de créativité et de progrès.

Tout homme aspire au bien-être ou plus-être, tout homme veut la chose publique ; mais les questions qui se posent ici sont celles de savoir quelles en sont les conditions et les exigences. Quelle est la stratégie solide et durable à proposer pour assurer la promotion humaine et sociale ? Quels sont les voies et moyens susceptibles de générer le développement par la démocratie ?

Aidé par la démocratie, le développement dans sa phase finale, est affaire de tous. Voilà pourquoi le philosophe, comme d'ailleurs tout penseur de toute autre obédience, doit s'engager résolument dans ce processus. Car, tout en étant un simple concept, le développement doit, pour son accomplissement, devenir un « savoir-pour-agir », i.e. un pouvoir, une action ; en un mot, une réaction.

1. LA NOTION DU DÉVELOPPEMENT

Les terminologies de développement, d'éco-développement, de développement durable, de développement soutenable, de développement humain intégral ... revêtent maintes significations. Donnons

ici quelques caractéristiques de ce processus de changement.

Une des définitions du concept du « développement » est celle donnée par la *Déclaration des Nations Unies*, sur

le droit au développement. En effet, le développement est « un processus global, économique, social, culturel et politique, qui vise à améliorer sans cesse le bien-être de l'ensemble de la population et de tous les individus sur la base de leur participation active, libre et significative au développement et au partage équitable des bienfaits qui en découlent »¹

Petit à petit, la notion de développement durable semble s'imposer dans les circuits internationaux. Ce concept de développement durable, renvoie de plus en plus aux oubliettes de l'histoire le concept de développement qui, selon les critiques, est un produit de la guerre froide. En effet, le mot « développement » apparaît dans la théorie économique après la seconde guerre mondiale, parallèlement à la mise en œuvre de la décolonisation, en Asie d'abord, dans les années 1950, puis en Afrique, dans les années 1960.

De la mise en valeur de leurs colonies, les grandes puissances voyaient cette fois-ci la nécessité d'apporter une aide économique aux nations qu'elles qualifiaient de « sous-développées ». C'est le combat contre la misère qui évoque les raisons morales de la nécessité de cette aide ; c'est d'empêcher les pays pauvres de basculer dans le camp du communisme, ce qui constitue ici l'intérêt du monde dit libre. Le concept de développement sous-tend que les pauvres doivent forcément connaître un cheminement identique à celui des pays

riches, qui les conduise de la pauvreté à l'entrée dans une société de consommation. Croissance économique et développement étant considérés comme des synonymes.

Cette priorité de la croissance économique dans le développement n'est pas forcément à être considérée comme telle par d'autres auteurs. Ceux-ci insistent au contraire sur l'aspect humain du développement. Ainsi par exemple, l'économiste François Perroux le définit comme « la combinaison des changements mentaux et sociaux d'une société qui la rendent apte à faire croître cumulativement et durablement son produit réel global ». Et même ce que Jacques Austruy écrit : « Les pouvoirs qui ont réussi le lancement de leur société dans le développement ont réussi une triple transformation : ils ont modifié les mentalités, ils ont transformé l'infrastructure, ils ont réorienté les intérêts matériels ».

La richesse économique ne suffit pas à elle seule pour définir le développement, il faut rejoindre d'autres aspects, en l'occurrence sanitaire, éducatif, environnemental, etc.

On a compris que le développement n'était pas uniquement économique, qu'il ne pouvait se faire sans prendre en charge l'homme et tout homme dans son insertion sociale déterminée. Le terme de développement humain intégral trouve ainsi son importance et sa place dans cette équivocité du concept de développement.

C'est l'homme biologique qui est sous-entendu ici : c'est évident pour la

¹ S. BRUNEL, *Le développement durable, (Que sais-je ?)*, PUF, Paris, p. 28 :

dimension environnementale (air-eau-terre non polluées, bio-diversité, etc.). La dimension économique concerne essentiellement la satisfaction des besoins vitaux de l'humanité (accès à la nourriture, à la santé, au logement, etc.). Quant à la dimension sociale, elle a tendance à traiter davantage de l'équité dans la redistribution des richesses produites que des relations qualitatives entre les humains.

Le fait de souligner principalement cet aspect biologique a pour inconvénient de passer sous silence d'autres dimensions tout aussi essentielles du développement durable, telles que l'accès à l'éducation, à la connaissance, aux multiples ressources culturelles de l'humanité.

Il y a donc nécessité de compléter l'approche du développement durable en intégrant la dimension culturelle au même titre que les dimensions économique, sociale et environnementale. Nous osons croire que le développement sera durable que s'il est porté par une culture durable ; soutenu aussi par une politique dont le rôle dans le développement n'est pas à négliger. Le développement ne peut être calqué ou être le fruit d'une imitation du processus suivi par les pays dits développés.

De ce qui précède, on peut dire que « le développement n'est acceptable qu'à condition qu'il soit sustainable ». Il s'agit en fait du développement durable qui introduit une nouvelle vision culturelle, écologiste et environnementaliste, qui insiste sur le nécessaire respect des

ressources limitées et non renouvelables de la planète.

« Le développement soutenable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. Deux concepts sont inhérents à cette notion : le concept de besoins, et plus particulièrement les besoins essentiels des plus démunis, à qui il convient de donner la plus grande priorité, et l'idée des limitations que l'état de nos techniques et de notre organisation sociale impose sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir (...). Au sens le plus large, le développement soutenable vise à favoriser un état d'harmonie entre les êtres humains et entre l'homme et la nature »².

Cette définition descriptive de développement durable (sustainable development) revient aux galops et s'impose officiellement. C'est une définition qui associe environnement et développement, insistant sur la situation dramatique d'une partie de l'humanité ; une définition qui insiste aussi sur la nécessité de partager la croissance mondiale avec les plus défavorisés et de réduire les inégalités.

C'est une définition qui appelle à une prise de conscience des rapports de l'homme avec la nature. Car, deux idées fortes de l'écologie font leur entrée officielle. D'abord, le fait que la première priorité doit

² Cf. S. BRUNEL, *Le développement durable*, (Que sais-je ?), PUF, Paris, p. 46.

être de préserver la planète, donc d'adapter des modes de production plus respectueux de l'environnement ; ensuite, l'idée que le mode de vie et de consommation des plus puissants ne peut être étendu au reste du monde sans menacer gravement l'avenir de la terre.

On ne peut arriver actuellement à une stratégie du développement sans tenir compte à l'esprit les trois piliers, à savoir le social, l'environnement et l'économie. Il s'agit de mettre en œuvre des politiques économiques efficaces, qui soient en même temps socialement équitables et écologiquement tolérables. Le progrès conçu seulement en fonction des autres, sans référence à l'expérience personnelle, n'appelle pas automatiquement au développement. C'est l'idée d'une théorie de croissance qui aide à voler de ses propres ailes, à élaborer ses propres concepts. Mais il est à noter que toute théorie du développement doit commencer par étudier les forces déterminant l'investissement dans les pays concernés dans lesquels on ne peut exclure le rôle de l'État comme garant du terroir.

En définitive, on y voit une insistance du territoire dans la notion du développement durable. La définition du développement durable aujourd'hui communément admise est celle d'un développement respectueux des ressources naturelles et des éco-systèmes, qui garantisse l'efficacité économique sans perdre de vue les finalités sociales. Il faut donc convenir, le développement économique et humain ne peut se penser sans l'approche respectueuse

de la nature : affirmer conjointement la protection de la nature et l'affirmation de l'homme, c'est (...) reconnaître que l'homme ne peut s'humaniser qu'avec la nature.

Dans son principe même, le développement durable peut être considéré comme une simple interprétation de l'intérêt général : assurer pour tous, en tous lieux et à tous moments, aujourd'hui comme demain, un cadre de vie qui garantisse à chacun le plein exercice de ses droits. Le développement durable ne peut donc exister sans sécurité, ni liberté, et il ne peut être atteint que si chaque être humain, parvient à satisfaire ses besoins essentiels en termes d'alimentation, de santé, d'accès à l'éducation. Le développement durable est atteint quand les différents membres d'une société ont la capacité d'exercer leur libre arbitre sans compromettre l'intérêt général.

En ce qui concerne le développement humain intégral, il y a à dire un petit mot. Car, tout homme, on le sait, aspire au bien-être ou plus-être, et le développement dans sa phase finale, est affaire de tous et vise tout homme et tout l'homme. Le développement, y compris durable, est loin d'être un échec dans le monde, même si des efforts considérables restent à accomplir. Il n'est en effet ni une utopie, ni une gageure : il s'est réalisé pour une partie de l'humanité. Le développement doit être durable pour ne pas compromettre les conditions de vie des générations futures. Le développement est une réalité, mais une réalité inachevée.

2. AVEC QUELLE DÉMOCRATIE POUR UN MEILLEUR DÉVELOPPEMENT À BUMBA

Avec les différentes considérations faites sur le sous-développement, le développement, le développement durable, le développement humain intégral, nous nous sommes rendus compte de la multiplicité des définitions du concept « développement ». Dans leur commun dénominateur, nous pouvons encore affirmer que le développement peut être considéré comme un perpétuel mouvement progressif qui doit s'occuper de l'homme présent et de l'homme à venir, tout en prenant en compte les phases possibles de la vie, telles que l'homme vivant en société, l'homme occupant une étendue dans l'univers (le milieu), l'homme comme besoin cherchant à se procurer le minimum possible pour sa survie, et l'homme comme être pensant. Ou mieux, le développement est une évolution perpétuelle et globalisée vers la croissance ou l'amélioration de la vie de l'homme sur tous les plans possibles, à savoir, le plan économique, social, politique, éducationnel, sanitaire, culturel ... pour le déploiement de tout homme. Cette évolution doit se faire par la collaboration de l'homme et la nature. C'est ce qui nous conduira à un développement durable. Celui-ci peut être atteint quand les différents membres d'une société ont la capacité d'exercer leur libre arbitre sans compromettre l'intérêt général. N'est-ce pas ici l'expression de l'esprit démocratique ?

En effet, dans la démocratie, la souveraineté doit appartenir à l'ensemble des citoyens ; ce sont les citoyens qui exercent cette

souveraineté. Dans la démocratie, on voit une valeur universelle génératrice de paix et de progrès. En est-il de même dans son rapport avec le développement, avec l'exploitation environnemental ?

De l'avis de nombreux spécialistes, la démocratie se présente comme la forme de gestion des hommes et des nations qui conduit le plus rapidement à l'épanouissement moral, social et matériel des individus et des sociétés, qui et augmente les chances de la paix et de développement dans un espace public d'interaction et de compétition. La démocratie est la moins mauvaise et le plus expressif système politique des libertés individuelles et des groupes³, dans la mesure où les principes sont universels et s'appliquent sur tous les êtres humains résidant à l'intérieur des frontières des États.

Les institutions sur lesquelles repose la démocratie sont bien connues de tous : l'obligation de recours au suffrage du peuple, l'obligation de l'organisation des élections libres et équitables pour décider de la politique de l'État, la protection de la liberté d'opinion et de l'opposition politique, le respect de l'équilibre institutionnel ; la démocratie se mesure aussi à la capacité de

3 Cf. A. PANGULU, « Universalisme démocratique et apérité cosmopolitique », dans *Culture africaine, démocratie et développement durable*, Actes des VIII^è Journées Philosophiques de la Faculté Saint Pierre Canisius/ Kimwenza du 16 au 19 mars 2005, Éditions Loyola, Kinshasa, 2005.

distribuer la justice, la justice corrective pour tous, la justice sociale afin de permettre à chaque être humain habitant régulièrement sur le territoire national de mener une existence décente. « Il n’y a guère de légitimité démocratique, estime Habermas, sans justice sociale »⁴. Notre propos dans cet article, veut mettre l’accent sur un de ces aspects, c’est-à-dire la justice sociale.

Dans une démocratie, seul le droit susceptible d’être rationnellement accepté par tous les sociétaires juridiques qui ont leur opinion et leur volonté peut être considéré comme légitime. Pour cette raison, l’État démocratique moderne veille à la formation de l’autonomie politique du citoyen, qui sous-entend le droit pour le citoyen de s’opposer légalement aux institutions publiques lorsqu’elles versent dans l’iniquité⁵. La possession du pouvoir d’État procure des avantages qui sont susceptibles de conduire à l’égoïsme et à l’arbitraire. Quiconque boit à la coupe du pouvoir, prévient Ngoma-Binda, en devient ivre et a souvent tendance à s’y maintenir⁶. C’est pourquoi, le peuple doit user de ses prérogatives constitutionnelles pour empêcher que ses dirigeants politiques ne versent dans le népotisme.

4 J. HABERMAS, *Après l’État-nation. Une nouvelle constellation politique*. Traduit de l’allemand par Rainer Rochlitz, Paris, Fayard, 2000, p. 10.

5 Cf. J. HABERMAS, *Droit et démocratie. Entre faits et normes*, p. 151.

6 Cf. NGOMA-BINDA, *Une démocratie libérale communautaire pour la République Démocratique du Congo et l’Afrique*, Paris, L’Harmattan, 2001, p. 331.

La démocratie est un état d’esprit qui se pratique, se matérialise et se vit ; c’est une quête, un processus continu de légitimation du pouvoir à partir du peuple considéré comme source de toute légitimité, un processus toujours ouvert et jamais clos, qui doit se parfaire continuellement par l’effort et la culture.

La garantie des droits de l’homme exige un minimum de développement économique, qui permet de financer l’organisation de la protection, de la sécurité sociale individuellement et surtout collectivement. Il n’y a pas de démocratie sans justice sociale, sans garantie des droits de l’homme. La justice sociale suppose que la majorité des membres de la communauté nationale, autochtones ou étrangers qui résident sur le territoire national, disposent des revenus décents qui leur permettent d’accéder à une alimentation équilibrée, à des soins de santé et des logements dignes, bref à une existence convenable.

Cette notion de la justice sociale nous conduit à une petite réflexion de la richesse de notre Territoire de Bumba : pourquoi celle-ci ne participe-t-elle pas efficacement à une existence convenable des autochtones ? Il n’est un secret pour personne de constater que l’exploitation de la faune et flore de notre riche territoire ne sert pas au développement de notre milieu, il sert plutôt aux intérêts égoïstes de certains lobbies alliés au pouvoir politique avec la complicité tacite et/ou explicite de la population locale. Au lieu de se distraire et de distraire les peuples, les États africains devraient beaucoup travailler

pour arriver à créer les conditions de la croissance économique, en transformant leurs nombreuses potentialités naturelles en richesses effectives, pour se faire une légitimité démocratique et sociale.

Sans crainte de nous tromper, ce sont entre autres les *élus du peuple* de notre territoire qui, pour des minimes intérêts égoïstes, approuvent des actions sociales aléatoires qui ne contribuent en rien à un développement durable intégrale de notre peuple. Permettez-moi de citer un cas qui m'a vraiment frappé et me tient à cœur. Comme action sociale pour le développement de notre territoire de Bumba, la Société d'exploitation de bois SIFORCO a construit les bâtiments d'une école primaire à Yamokata (Ecole Primaire Lipia, à plus ou moins 36 km de Bumba sur la route menant vers Aketi), les murs de ces bâtiments sont faits des planches de bois inutilisables destinées à être jetées ou à servir de bois de chauffage. C'est avec une telle réalisation que cette société a brandit ses étiquettes, les faisant passer pour un grand artisan de la justice sociale, et cela avec la bénédiction de l'homme politique. L'on peut bien s'interroger, une telle construction tiendra pour combien de temps ?

Le facteur principal de la transformation, du développement de notre territoire est l'homme bumbatrancien lui-même, le citoyen et l'homme d'État. Il ne sert à rien de se complaire de l'état du sous-développement de notre territoire, mais de chercher des voies et moyens d'en sortir. De même, les responsables politiques

doivent être choisis parmi les citoyens les plus consciencieux, capables d'abnégation et d'oubli de soi, et préoccupés du bien-être collectif et de la promotion intégrale des communautés.

Il est vrai que l'homme moderne n'est plus un simple animal politique comme le pensait Aristote, mais bien plus un animal cosmopolitique, un être appelé à émigrer, à habiter n'importe quel lieu de la Terre, dans n'importe quel État où il désire vivre, un être appelé à se planétariser, à devenir citoyen de n'importe quel État du monde⁷. En tant qu'animal cosmopolitique, il doit bénéficier de la protection de ses droits et être astreint à des obligations vis-à-vis de son pays d'accueil. Il faut pour cela, une solidarité mondiale, un cadre juridique consensuel qui protège les avantages acquis par chaque partie : d'un côté, les avantages des autochtones de notre territoire de Bumba, de l'autre, ceux acquis par les étrangers. C'est ce qui permettra une bonne répartition des richesses de notre territoire pour le bien-être de tous.

7 Cf. PANGULU Abe, « Universalisme démocratique et apéritécocosmopolitique. Conditions d'une paix durable en Afrique », dans *Culture africaine, démocratie et développement durable* Actes des VIII^{ème} Journées philosophiques de la Faculté Saint Pierre Canisius/ Kimwenza du 16 au 19 mars 2005, Éditions Loyola, Kinshasa, 2005, p. 143.

3. CONCLUSION

Une réflexion sur l'environnement dans le Territoire de Bumba en République Démocratique du Congo, mise en rapport avec le développement durable, intégral et démocratique était notre préoccupation dans les présentes lignes.

De nos jours, la démocratie est l'universel politique, est le seul mode de gouvernement capable de promouvoir véritablement la paix et le développement. Elle est une valeur universelle dans la mesure où ses principes sont susceptibles de s'appliquer à tous les êtres humains aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur des limites géographiques des États. Comment cette démocratie peut-elle contribuer au développement durable de notre peuple.

Le développement d'un territoire doit être durable pour ne pas compromettre

les conditions de vie des générations futures. C'est en développant la justice sociale qui permettra aux membres d'une communauté de disposer des revenus pour accéder à une existence convenable.

Le citoyen politique, le citoyen autochtone, bref tout homme a l'obligation de contribuer grandement au développement durable de notre milieu et de ne pas permettre, par une complicité coupable, de faire de l'État, un État prédateur, qui s'approprie tout, et dont les dirigeants se partagent les ressources, sans se sentir tenus d'organiser la promotion collective de la population. Une complicité coupable dans la mesure où chacun attendait des dirigeants qui sortaient de son groupe des comportements « protecteurs », en fait contraires au bien commun.

